

Définition de la filière :

Une filière ingénieur est un cursus de formation d'une durée de six semestres comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires d'ingénierie et de disciplines connexes et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences spécifiques. Une filière ingénieur peut comporter plusieurs options.

Le Cycle Ingénieur est sanctionné par un diplôme d'ingénieur d'Etat.

Conditions d'accès :

a- accès à une filière du cycle Ingénieur :

L'accès en première année d'une filière du cycle Ingénieur est ouvert :

- Aux candidats ayant validé les deux années du cycle préparatoire intégré.
- Aux candidats ayant réussi le concours national commun d'admission dans les établissements de formation d'ingénieurs et établissements assimilés et ce dans la limite des places offertes par l'Etablissement.
- Aux candidats ayant réussi le concours d'accès ouvert aux étudiants Bac+2 (DEUG, DUT, DEUST, DEUP ou tout autre diplôme reconnu équivalent) ou Bac+3 (Licence ou tout autre diplôme reconnu équivalent) selon les pré-requis pédagogiques et les modalités précisés dans le descriptif de la filière demandée et dans la limite des places disponibles.

L'accès à une filière de ce cycle peut se faire en deuxième année par voie de concours pour les candidats ayant au moins un diplôme BAC+3 (Licence ou tout autre diplôme reconnu équivalent) et les pré-requis équivalents à la première année de la filière et sélectionnées selon les critères d'admission précisés dans le descriptif de la filière demandée et dans la limite des places disponibles.

b- L'inscription :

- L'inscription à une filière du cycle Ingénieur est annuelle.

Organisation :

L'année universitaire en cycle Ingénieur est composée de 2 semestres comprenant chacun 16 à 18 semaines d'enseignement et d'évaluation.

Les périodes de stage ne sont pas incluses dans ces semaines.

Une filière ingénieur est composée de 30 à 40 modules répartis sur cinq semestres avec un volume horaire global semestriel minimal de 384 heures d'enseignement et d'évaluation et d'un Projet de Fin d'Etude (PFE) réalisé durant tout le sixième semestre. Des modules au choix peuvent être proposés au cours de la formation.

Les cinq premiers semestres de formation d'ingénieur sont composés de trois blocs de modules : le bloc des modules scientifiques et techniques de base et de spécialisation, le bloc de modules de Management, le bloc de modules de langues, de Communication et des TIC.

Le sixième semestre est consacré au PFE.

Module :

Le module est l'unité fondamentale du système de formation. Il comprend un à trois éléments de module qui peuvent être enseignés dans une ou plusieurs langues.

Un élément de module peut être soit une matière enseignée sous forme de cours théoriques accompagnés ou non de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques, soit une activité pratique consistant en travaux sur le terrain ou projet. Les différents éléments d'un module constituent une unité cohérente.

Une partie d'un module peut être enseignée à distance et/ou par alternance dans la limite fixée par l'établissement.

Un module d'enseignement s'étale sur un semestre et correspond à un volume horaire minimum de 48 heures d'enseignement et d'évaluation.

Le volume horaire d'un module peut être décliné en crédits selon les modalités définies par l'établissement.

Chaque semestre comprend 6 à 8 modules.

Activité pratique :

Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.

L'activité pratique peut prendre différentes formes :

- Stages.
- Projets hors PFE.
- Travaux de terrain.
- Visites d'études.
- Autres forme d'activités d'ouverture précisées dans le descriptif.

Projet de fin d'études :

Un projet de fin d'études (PFE) est spécifique à la filière. Il est obligatoire et doit être réalisé de préférence en milieu socioéconomique.

Le dernier semestre du Cycle Ingénieur est consacré au Projet de fin d'étude.

Stages :

Des stages avec rapport et soutenance doivent être intégrés dans le cadre de la formation.

Le stage peut être réalisé dans une entreprise privée, publique ou semi-publique, dans une administration, dans des collectivités locales, etc.

Deux stages au minimum sont nécessaires durant les quatre premiers semestres.

La durée minimale, par année, du stage est de 20 jours ouvrables.

Projets :

Des projets avec rapport peuvent être réalisés dans le cadre de la formation.

Le projet peut être réalisé dans l'établissement d'attache de la filière ou dans une entreprise privée, publique ou semi-publique, dans une administration, dans des collectivités locales, etc.

Evaluation des connaissances :

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle.

Note de module :

La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations des éléments qui le composent. La pondération tient compte de la nature des évaluations et des volumes horaires des différents éléments ainsi que de leur nature.

Cette pondération est définie par l'équipe pédagogique du module et précisée dans le descriptif de la filière.

Validation de module :

Un module est acquis soit par validation soit par compensation. Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à une note minimale fixée par l'établissement. Cette dernière ne doit cependant pas être inférieure à 10 sur 20.

Contrôle de Rattrapage :

Un étudiant n'ayant pas validé un ou plusieurs modules bénéficie d'un contrôle de rattrapage pour chacun des modules non validés.

Un étudiant n'a droit qu'à un seul rattrapage par module et par année universitaire. L'étudiant conserve, pour le rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont supérieures ou égales à la note de validation adoptée par l'établissement.

Le contrôle de rattrapage est réalisé en fin du semestre où sont programmés les modules concernés. Les modalités de prise en considération de la note de rattrapage dans celle du module sont précisées dans le descriptif de la filière.

Validation d'année :

Une année d'une filière du cycle ingénieur est validée et donne droit à l'inscription à l'année suivante si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- La moyenne générale d'année est supérieure ou égale à une moyenne minimale de validation d'année précisée dans le descriptif de la filière.
- Le nombre de modules non validés de l'année est inférieur au seuil fixé dans le descriptif de la filière conformément à son règlement d'évaluation.
- Aucune note de module n'est inférieure à la limite fixée dans le descriptif de la filière conformément à son règlement d'évaluation.

Le seuil de validation d'année est égal à celui de validation de module.

Année de réserve :

Le chef de l'établissement peut, après délibération du jury d'année, accorder à un étudiant une année de réserve dans le cas où une année est non validée.

Durant cette année, l'étudiant doit suivre obligatoirement et prioritairement les modules non validés.

Dans le cas où l'étudiant a obtenu sa moyenne générale de validation mais ne répond pas aux autres conditions de validation d'année, il pourra s'inscrire à tout ou partie des

modules de l'année suivante tout en satisfaisant les conditions de validation de l'année précédente.

L'étudiant n'a droit qu'à une seule année de réserve durant le cycle ingénieur.

Validation du cinquième semestre :

Le cinquième semestre d'une filière du cycle Ingénieur est validé si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- La moyenne générale du cinquième semestre est supérieure ou égale à la moyenne de validation d'année adoptée par l'établissement.
- Le nombre de modules non validés du semestre est inférieur au seuil fixé dans le descriptif de la filière.
- Aucune note de module n'est inférieure à une limite fixée dans le descriptif de la filière.

Validation du projet de fin d'étude :

Le projet de fin d'étude (PFE) est validé si l'étudiant y obtient une note égale ou supérieure à une limite fixée dans le descriptif de la filière.

Obtention du diplôme :

L'étudiant obtient le diplôme s'il valide, les deux premières années, le cinquième semestre et le PFE. La moyenne globale, servant pour l'obtention du diplôme et la détermination des mentions, est une moyenne pondérée des moyennes générales, des deux premières années, du cinquième semestre et de la note du PFE.

Les pondérations utilisées pour le calcul de cette moyenne sont fixées par l'établissement.

Attestation :

Un étudiant n'ayant pas validé une année, et ayant utilisé l'année de réserve sans la valider, n'a plus le droit de se réinscrire dans une filière du cycle Ingénieur de l'établissement et reçoit une attestation faisant état des années et des modules validés.



Université Moulay Ismaïl

Présidence, Marjane 2, BP : 298, Meknès, MAROC

Tél : 05.35.46.73.06 / 05.35.46.73.07

Fax : 05.35.46.73.05

E-mail : presidence@umi.ac.ma



Les diplômes délivrés par l'UMI

C

I

Cycle Ingénieur